

Comité Itinéraires et sentiers – Réunion n°1 - 01/02/07

I. Présents : Bernard Charue, Philippe Mariage, J. Pascal Martin, Marie- Louise Mahaux, Marianne Compère, Carlos de Vault, José Borghoms, Marie Beaudry, Marielle Carlier, Yvonne et Michel Thil, Jean Etienne, Francis Minette Robert Borghoms, Etienne Dubray, Robert Deprez, Marcel Robert, J-François Orban, Philippe Vandenrijt, André Lacroix, Emile Fiasse, Brigitte Balthazar.

Excusés : André Goffin, Bénédicte Roly

En guise d'introduction, Bernard Charue lit un poème d'A. Rimbaud et présente les points à l'ordre du jour : les raisons de préserver les sentiers, le pourquoi de la création de ce comité et ses buts. Il présente ensuite Philippe Mariage notre expert juridique et annonce la seconde partie de la réunion qui sera pratique pour passer en revue les problèmes existants.

II. Raisons pour lesquelles il est important de défendre les sentiers :

- Patrimoine historique à préserver. Beaucoup de sentiers ont servi aux générations précédentes.
- Maillage de sentiers utiles et pratiques.
- Pour découvrir la nature.
- Mise en place du « parrainage » des promenades balisées.
- Réseau de Sentiers → outil de santé publique,
- Fonds de commerce du tourisme local,
- Mettre en place une stratégie de mobilité douce, itinéraires plus sécurisés pour piétons et cyclistes.

IV. Pourquoi la naissance du comité ?

- L'élément déclencheur a été l'annonce de la suppression du chemin de Survillers, engouement et intérêt des citoyens, échange des points de vue avec les autorités communales (qui a débouché sur une décision satisfaisante)
- Nécessité d'une sensibilisation des édiles communaux qui ont montré par le passé trop peu d'intérêt à cette problématique
- Nécessité d'entretenir les sentiers balisés et la signalisation de ceux-ci, amélioration de l'accessibilité, mieux équiper certains itinéraires.
- Nécessité de créer des « petits détours » pour profiter de certaines choses à voir
- Arrivée du Ravel avec signalisation adaptée de sentiers qui recourent l'itinéraire.

V. Buts du comité

- Essayer de réhabiliter certains sentiers importants dans un esprit de conciliation et en gardant des objectifs modestes.
- Défendre les réseaux existants contre toute attaque future ; améliorer encore ce réseau
- Mettre sur pied des « équipes » qui donneront un coup de main aux ouvriers communaux, qui, nous le comprenons, ont d'autres tâches prioritaires.
- Parrainage des itinéraires balisés pour mieux les surveiller.

VI. Débardage Une question importante est posée par Philippe Vandenrijt concernant le débardage et la remise en état des chemins.

Monsieur Mariage confirme que les propriétaires doivent remettre en état les chemins publics.

Droits et obligations ?

- Aller consulter l'Atlas des chemins vicinaux
- Il faut aller trouver le propriétaire et demander des explications et provoquer une réaction de l'Administration communale pour la conciliation.

VII. Exposé de Philippe Mariage De cet exposé fort clair, nous retiendrons quelques idées, forces.

On distingue 3 catégories de voiries.

- ✓ Les chemins vicinaux qui sont repris à l'Atlas. Ce document est conservé à l'Administration communale et à la Province.
- ✓ Les chemins innomés non vicinaux créés après 1841 lors de remembrements, construction de zonings, routes, ou créés par l'usage public.
- ✓ Les servitudes de passages privées ou publiques.

Pour chacune de ces catégories, une série de dispositions juridiques vont dans le sens d'une protection du libre passage du public. Notons qu'il faut toujours rassembler le maximum d'éléments objectifs (documents, photo, témoignages, anciennes cartes,...) si on veut entamer une action de défense ou de « reconquête ». Il est à remarquer aussi que le droit de passage ne signifie pas propriété et que donc de nombreux passages publics se font sur propriétés privées

L'exposé de Mr Mariage se termine par quelques conseils judicieux

- ✓ Eviter les voies de fait (briser les clôtures, appel à la police, menaces,...) et garder un esprit de conciliation.
- ✓ Il faut prendre tous les renseignements possibles sur la situation juridique du passage.
- ✓ Entamer un dialogue courtois avec le riverain en présence des autorités communales.
- ✓ La meilleure politique dans ce domaine est la prévention des problèmes par un bon entretien et donc une bonne utilisation des sentiers.

Largeurs et longueurs des sentiers : Renseignés à l'annexe de l'Atlas des chemins vicinaux

Pour l'information des membres, deux outils sont proposés :

- une brochure « Sauver et promouvoir les sentiers » publiée par Ecolo, Bernard Charue va essayer de la procurer à tous.
- un site Internet : www.itinéraireswallonie.be

VIII. Projets en cours et responsables :

Clôture du dossier Survillers (Modave)	Jean-Pascal Martin, Francis Minette, J.F. Orban
Lieu-dit « Djensitru » : Déviation et réouverture d'un sentier (Modave)	Etienne Dubray et Carlos de Vaulx
Chemin de Linchet – Thier à la Croix (Modave)	Robert Deprez
Pont privé, Vallée du Hoyoux en face de la rue de la Source (Modave Marchin)	Philippe Vandenrijt, Francis Minette
Liaison Vieux Barse – Vierset - Chemin particulier (Modave)	Marcel Robert
Marchin : Bois de Bertrandfontaine	Marielle Carlier, Marie-Louise
Liaison Fourneau – Grand Marchin (Marchin)	Robert Borghoms, Marie Beaudry
Roiseux à State (Marchin)	Robert Borghoms – Michel Thil
Vyle Tharoul – derrière le Relais : recherche cadastrale	Philippe Vandenrijt ?
Chemin du « Pylône GSM » près du Château de Grand Marchin	José Borghoms

IX. Parrainage des itinéraires :

Un système de parrainage des promenades fléchées est mis en place. Le « parrain » d'une promenade s'engage à :

- ✓ Parcourir régulièrement la promenade choisie
- ✓ Signaler rapidement au SIMM toute irrégularité constatée (signalisation disparue ou dégradée, obstacle,...)
- ✓ à suggérer éventuellement des améliorations à apporter à l'itinéraire (signalisation, équipement en bancs, diverticule intéressant,...)